

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE CHASSAGNON	
UNITE	
CODE UNITE 04095	PROCÈS-VERBAL N° / 19 608/90

PROCÈS - VERBAL

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
307229	
N° PIÈCE 1	N° FEUILLET 1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **C**, MDL/Chef, O.P.J., B, Gendarme A.P.J., de la
Compagnie en résidence à
VU L'(ES) ARTICLE(S) **16 à 20 & 75 du C.P.P.**
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR

EXPOSE DES FAITS.

Le lundi 5 Novembre 1990, entre 19H00 et 19H30, le gendarme de permanence reçoit plusieurs appels téléphoniques de personnes ayant aperçus des O.V.N.I dans le ciel du canton de

E N Q U E T E

Toutes ces personnes ont remarqué un effet lumineux aux alentours de 19H00.

Ces personnes ont appelé de leurs domiciles ou de l'endroit où cette apparition a été vue.

L'observation relatée est composée d'un gros point lumineux suivi par une dizaine de petits points. Certains points lumineux, d'une couleur orangée, forment un triangle et donnent l'impression d'escorter le plus gros. Les autres sont disséminés tout autour des points les plus brillants.

Cet amas de points se dirige d'Ouest en Est à une grande vitesse et sans bruit.

Cet ensemble laisse derrière lui une trainée de condensation.

Le 6 Novembre 1990, la presse écrite, parlée et audiovisuelle, relate cet événement. L'observation de cet O.V.N.I a été faite sur l'ensemble du territoire Français et dans quelques pays Européen.

Nous rendons compte de ces faits à notre hiérarchie le 6 Novembre 90 par message N° 644/2. Il nous est prescrit d'effectuer une enquête.

Le 9 Novembre 1990, nous nous rendons au domicile de personnes qui ont aperçus cet O.V.N.I.

Il s'agit de Monsieur le Maire de la commune des Mr G et de Mr M

Monsieur G, regardant machinalement le ciel, vers 19H00, aperçoit en altitude, une masse lumineuse, venant d'Ouest et se dirigeant vers l'Est. C'est une chose sensiblement circulaire et entourée d'au moins une vingtaine de points lumineux. La teinte de ces lueurs est rouge-orangée.

A l'arrière de cette masse, une queue blanchâtre se dessine nettement. Cet effet se déplace à l'horizontal, sans bruit à une vitesse moins rapide qu'un avion. (Pièce N°2)

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU PAR LE COMMANDEMENT
	☐ 1 Madame le Sous-Préfet à	LE 21 Novembre 90	LE COMMANDEMENT D'UNITÉ
	☐ 1 Monsieur le Procureur de la République à		
	☐ 1 Monsieur le Général Commandant la région Aérienne		
	☐ 2 Monsieur le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale- Bureau		
☐ 1 AUX ARCHIVES Défense-Opération.			
SIGNATURE(S)		SIGNATURE ET CACHET	

97777777

Monsieur M , de la même Localité, aperçoit dans le ciel, vers 19H00, une lumière blanchâtre, assez intense. Il observe ce point qui possède une queue blanche. Ce jet de lumière n'est pas horizontal.

Au départ de ce point, d'autres points, environ une centaine, gravitent autour. Ceux-ci sont de faible intensité. Il n'y a pas de contour défini.

Cet ensemble se dirige vers l'Est à allure régulière sans aucun bruit. L'observation a durée deux minutes environ. (Pièce N°3)

Au cours des auditions, nous avons demandé à ces personnes de dessiner leurs observations. Leur dessin respectif est joint à leur audition.

Nous apprenons par les journaux télévisés, le soir du 9 Novembre 1990, que cet O.V.N.I. avait été identifié comme étant le troisième étage du fusée soviétique redescendant et se consumant dans l'atmosphère terrestre.

En conséquence, nous interrompons notre enquête en l'état.

0+0+0+0+0+0+0+0+0+0+0+0+0+0+0+0

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour

9 novembre 1990, à 9 heures 50, nous trouvant à

nous soussigné(s)

-C

, MDL/Chef, O.P.J.; de la compagnie de , en résiden

-B

, gendarme, A.P.J.; ce à

vu les articles

16 à 20 & 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M / Né

Frse

FILIATION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

agriculteur, Maire de la commune de , y demeurant, marié,
2 enfants, qui nous déclare:

""""""Je suis le Maire de la commune de .

Lundi 5 novembre 1990, aux alentours de 19 heures, je me trouvais devant mon étable, à l'extérieur du bâtiment. En attendant que mes vaches sortent, je regardais machinalement le ciel en direction de , soit le Nord. Soudain, j'ai aperçu en altitude une "masse" lumineuse en altitude venant de l'ouest et se dirigeant sur l'Est . Cette "chose" était sensiblement circulaire, entourée

sur sa périphérie de points lumineux nombreux, au moins une vingtaine. Ce sont ces points de lumière qui lui donnaient sa forme. D'autres points lumineux se trouvaient à l'intérieur. La teinte dominante de ces lueurs était rouge-orangée. A l'arrière de cette masse une queue de lumière blanchâtre se dessinait nettement. Son intensité était variable. Le tout se déplaçait à l'horizontale sans aucun bruit, à une allure qui me semblait moins rapide qu'un avion.

Au premier abord, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un groupe d'avion à réaction volant en formation.

Le ciel était parfaitement dégagé et clair, ce qui permettait de bien distinguer ce que je viens de décrire. J'ai observé ce phénomène environ 2 minutes. J'ai poursuivi mon activité tout en observant le ciel jusqu'à disparition des lumières à l'horizon.

Il ne m'est pas possible de préciser l'altitude ou la dimension de l'objet aperçu. Comparativement aux avions que l'on aperçoit la nuit je pense que le phénomène se situait un peu plus bas.

Deux autres personnes de ont observé, de façon plus complète, cet objet. Il s'agit de Mr M , et de Mr L .

Le 9 novembre 1990 à 10 heures 30. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue:Les enquêteurs:

B

90307229



UNITE
Brigade

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° 608 / 1990

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TÉMOIN

90307229/2

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 9 novembre 1990, à 11 heures, nous trouvant à

nous soussigné(s) -C, MDL/Chef, O.P.J.; de la Compagnie de, en rési-
-B, gendarme, A.P.J.; dence à;
vu les articles 16 à 20 & 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M / Né

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Frse

FILIAISON

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

domicilié à, représentant, marié, 3 enfants,
qui nous déclare:

""""Lundi 5 novembre 1990, vers 19 heures, je rentrais à mon domicile en voiture. Je l'ai garé devant mon habitation. Tout de suite en descendant, j'ai aperçu dans le ciel, entre les sapins bordant la propriété voisine, une lumière blanche assez intense. Le ciel étant bien dégagé. Au premier abord, j'ai pensé à un hélicoptère utilisant un projecteur pour éclairer le sol. N'entendant aucun bruit, j'ai trouvé cela curieux et je me suis attaché à mieux y observer.

Ainsi, j'ai observé une queue de lumière blanche, comme un laser, c'est à dire légèrement évasé vers le bas, et formant un angle avec le sol. Ce jet de lumière n'était pas horizontal par rapport à l'horizon. Au point de départ de ce rayon, d'autres points lumineux (4 à 5) l'entouraient, mais sans rayons, puis tout autour une multitude de points, peut-être une centaine, tous de même intensité faible, me faisant penser à des lucarnes comparables à des feux de position de voitures, manchâtres. Il n'y avait pas de contour défini à cet "objet", seulement cette multitude de points lumineux et ce rayon bien défini. Toutefois, sur l'extérieur quelques points de couleur rougeâtres se détachaient. L'observation a duré environ 2 minutes.

L'ensemble de déplaçait en direction de, à allure régulière, sans aucun bruit. Au bout de quelques secondes d'observation, j'ai appelé ma femme pour qu'elle regarde également et j'ai aussi alerté mon voisin Mr L. Nous sommes allés jusqu'au bout de la rue pour voir ce phénomène disparaître à l'horizon, au Nord-Est. C'est au début que j'ai pu faire l'observation la plus complète.

Je ne peux pas préciser l'altitude, mais j'ai l'impression que c'était plus bas qu'un avion de ligne, peut-être la hauteur d'un petit avion. Je reviens sur ce que j'ai précisé: les quelques points de couleur rougeâtres n'étaient pas à la périphérie mais dans l'ensemble, avec plusieurs degrés de différentes couleurs.

A la suite de cette observation, j'ai prévenu où l'interlocuteur a recueilli mon témoignage. Je n'avais jamais rien vu de similaire auparavant. """"

Le 9 novembre 1990 à 11 heures 35. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. La personne entendue; Les enquêteurs;

90307229

A 11 heures 45, nous entendons à nouveau Mr M , qui nous déclare:

""""""J'apporte les précisions supplémentaires sur mon observation. La multitude de points lumineux, comparables à des veilleuses de voiture, avait une forme rectangulaire, les côtés longs à la verticale. Quant à la vitesse, je peux l'exprimer ainsi: si c'était à haute altitude, la vitesse était supérieure à celle d'un satellite; si c'était à basse altitude, la vitesse était comparable à celle d'un avion moyen. Mon épouse a compagé l'ensemble à une formation d'avions, comme la patrouille de France, lorsqu'elle l'a vu à la verticale.""""""

Le 9 novembre 1990 à 11 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y retrancher ou à y ajouter.

La personne entendue;

Les enquêteurs;

90307229

